



NOTE SYNTHETIQUE DE PRÉSENTATION

DU BUDGET PRIMITIF 2020

La loi 2015-991 du 7 Août 2015 dite loi NOTRe – Nouvelle Organisation du Territoire de la République- a introduit l’obligation pour toutes les communes, quelle que soit leur strate démographique, l’obligation de rédiger et présenter une note synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin d’informer l’ensemble des élus et de la population.

Comme l’exige la loi, ce document sera mis en ligne après avoir été présenté en conseil municipal.

Selon l’article L.2313-1 du CGCT (*code général des collectivités territoriales*) le budget communal se compose de 2 sections : la section de fonctionnement et la section d’investissement.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d’investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d’infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d’emprunt, le déficit ou l’excédent reportés et les opérations d’ordre. Les recettes d’investissement assurent leur financement. L’équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l’autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Le budget primitif, constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal pour l’année considérée. Il comprend l’ensemble des crédits inscrits pour financer les différentes catégories de services municipaux, les actions lancées par la municipalité et les investissements prévus.

Il doit être sincère, ce qui a toujours été le cas depuis 2015 date à laquelle nous avons construit notre premier budget.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Comme chaque année notre approche des dépenses sera prudente.

Elles s'élèveront à **2 516 402 €**.

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles s'élèvent à **603 950 €** soit une hausse de 3% par rapport au budget prévisionnel 2019 qui s'élevait à **586 150 €** (cette augmentation est liée aux nécessaires efforts que nous devons faire pour entretenir nos bâtiments communaux).

A NOTER :

Nos charges à caractère général réalisées, sont passées de 436 349 € en 2014 à 496 731 € en 2019 soit une augmentation de 13.83 % sur la période.

- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La masse salariale prévisionnelle s'élèvera **1 424 000 €** contre 1 483 300 € en 2019 soit une diminution de 4 % environ (en valeur absolue -59300).

Cette diminution s'explique par le départ de la Directrice Générale des services.

A NOTER :

Notre masse salariale réalisée s'élevait à 1 379 444 € en 2014 et 1 397 322 € en 2019, soit une augmentation depuis 2014 de 1.29 % soit + 17878 € en valeur absolue.

En 2014 la masse salariale représentait 61.32 % de notre budget de fonctionnement, en 2019 60.26 %. Cela représente une baisse de 1.06 %.

Compte tenu du prévisionnel ci-dessus la masse salariale représentera 56.58 % de notre budget de fonctionnement.

- Divers (Chapitres 14 et 22 : Fpic et dépenses imprévues)

Nous ne connaissons pas le reversement du au titre du Fpic (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) avant le mois de juin. Nous provisionnons donc un montant de **38 900 €**.



- Les autres charges de gestion courantes (chapitre 065)

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à **335 706 €** soit une augmentation de 2542 € par rapport au budget prévisionnel 2019.

- Les charges financières (chapitre 066)

Elles seront inférieures à 2019 de 7.65 % : **61 900 €** contre 67 032 € et témoignent à la fois de la baisse des taux et surtout du désendettement auquel nous nous sommes astreints. Le volume des intérêts d'emprunts en 2014 s'élevant à 96 387 €.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 067)

Pas de commentaire particulier sur ce poste qui représente **3 692 €** contre 3298 € en 2019.

LES RECETTES PRÉVISIONNELLES

Prévoir les recettes est cette année encore plus délicat que les années précédentes car nous ne disposons pas encore de tous les justificatifs compte-tenu de la date à laquelle nous présentons le budget au vote. Comme pour les dépenses nous resterons prudents.

Elles s'élèveront à **2 516 402 €**.

- Résultat d'exploitation reporté (chapitre 002)

Nous ne conservons qu'une fraction du résultat de fonctionnement dégagé en 2019 (290 338 € de résultat section de fonctionnement + 43 539 € de résultat du budget annexe « Marie Claire), soit **90 338 €**, en section de fonctionnement.

Le solde, soit **200 000 € + 43 539 €**, soit **243 539 €** sera viré en section d'investissement.

- Remboursement sur rémunération du personnel (Chapitre 6419)

Il est impossible de connaître à l'avance le taux d'absence pour maladie de notre personnel. Nous l'estimons à **41 500 €** (remboursements réels en 2019 39 748 € sur un prévisionnel de 51 000 €).



A NOTER :

En 2014 et 2015 nous avons souffert d'un taux d'absentéisme particulièrement élevé puisque les remboursements perçus s'élevaient respectivement à 143 408 € et 133 281 €.

Sous l'effet de la réorganisation des services entreprise en 2014 et de la gestion objective des personnels, la situation s'est donc considérablement améliorée en quelques années.

- OPE ORDRES (Chapitre 042)

Ce sont les travaux en régie pour **40 000 €**.

A NOTER :

Les travaux en régie sont notre priorité car sources d'importantes économies. Ils sont la conséquence directe et visible de l'embauche d'un chef des services techniques qui nous permet de dégager du temps pour, entre autres, réaliser des travaux de maçonnerie et divers.

- Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Notre budget prévisionnel s'élève à **237 700 €** contre 216 886 € 2019.

A NOTER :

En 2014 les recettes effectivement perçues s'élevaient à 146 805 € contre 234 182 € en 2019.

L'augmentation des recettes permet de pallier, certes partiellement, la baisse des dotations et a contribué à la stabilité de la pression fiscale part communale.

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Nous évaluons très prudemment nos recettes fiscales (Taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, attribution de compensation etc.) à **1 710 244 €** contre 1 632 667 € en 2019.

Cette différence importante provient de la taxe additionnelle aux droits de mutation, certes dynamique depuis quelques années, dont le montant est toujours difficile à évaluer. Nous restons donc sur le prévisionnel 2019. En ce qui concerne les bases nous avons retenu une augmentation de 0.90 % alors que celles retenues par l'administration devraient être de l'ordre de 1.10/1.20 %.

A NOTER :

Ces recettes fiscales s'élevaient en 2014 à 1 268 957 €.



- Les dotations et participations de l'état (chapitre 74)

Nous n'attendons pas une baisse de la DGF cette année. Si toutefois c'était le cas elle ne devrait pas avoir d'incidence notable sur le budget.

Nous estimons que la recette globale sera de **373 433 €** contre 352 213 € en 2019.

A NOTER :

En 2014 ce chapitre générait une recette de 659 154 €.

Cette importante hémorragie financière est liée à la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui est passée de 249 379 € en 2014 aux environs de 122 000 € en 2019.

La différence affecte tous les autres postes et principalement l'Attribution du Fonds Départemental de la TP qui est passée de 155 198 € en 2014 à Zéro.

- Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre est d'un montant peu significatif. Il s'élevait en 2019 à 15 410 €.

Pour 2020 nous estimons la recette à **18 100 €**.

- Les produits de participations (Chapitre 761)

87 € pas de commentaire.

- Les produits exceptionnels (chapitre 77)

5 000 € pas de commentaire.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour information, certaines dépenses d'investissement sont individualisées par opération au sein du budget.

LES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Elles s'élèvent à **817 740 €** et se décomposent de la façon suivante :

- Les restes à réaliser

180 000 € de divers travaux dont rénovation de la Forge qui va démarrer incessamment.

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Pas de commentaire **2000 €**.

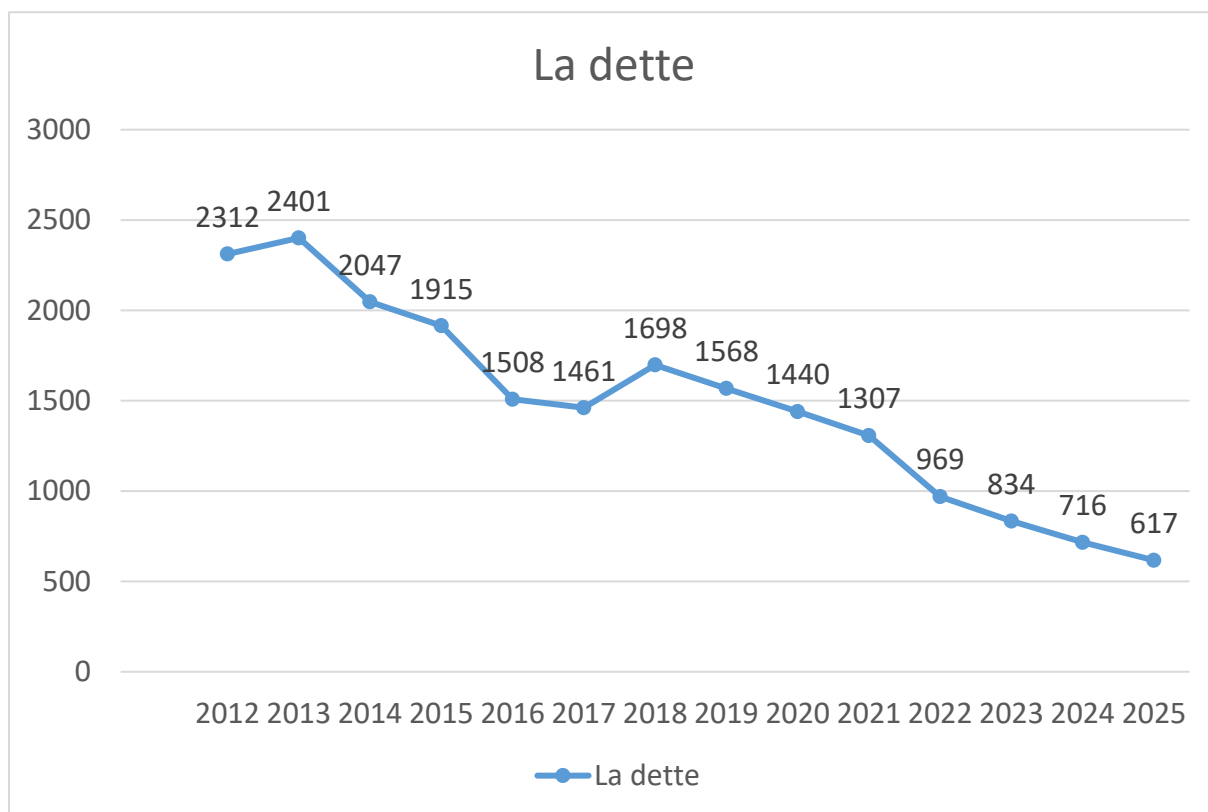
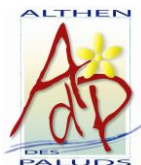
- Les immobilisations corporelles (chapitre 21)

Poste d'investissement important s'élevant à **599 200 €** (travaux de maçonnerie, logiciels, frais urbanisme, travaux bâtiments publics, matériels écoles, cuisines, mairie etc.)

- Annuité de la dette en capital (chapitre 16)

Elle s'élèvera à **128 989 €** contre 130 273 € en 2019 et 354 000 € en 2014.

Ci- dessous la courbe de la dette en capital au 31 Décembre de chaque année en k€.



- Les travaux en régie (chapitre 040)

Comme indiqué précédemment ils s'élèveront cette année à **40 000 €**.

LES RECETTES PRÉVISIONNELLES

Elles s'élèvent à **817 740 €** et se décomposent de la façon suivante :

- Le solde positif de la section d'investissement (chapitre 001)

230 221 €.

A NOTER :

Compte tenu des contraintes administratives et de diverses natures, les travaux de « La Forge » et la maison des associations n'ont pas pu être lancés ou terminés en 2019.



- Le FCTVA/TLE/excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10)

Nous évaluons la TVA (FCTVA) récupérable à **35 000 €** et la Taxe locale d'équipement à **40 000 €**.

- Les subventions d'équipement (chapitre 13)

Les subventions à recevoir s'élèveront à **240 726 €** (Région, Detr , Caf , Département, etc...)

- Emprunts à mobiliser (chapitre 16)

Néant

- PUP (chapitre 040)

Projet urbain partenarial (PUP) **28 253 €**

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENTS TTC

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) fait état de notre volonté de réaliser des projets en les étalant sur plusieurs exercices.

Nous ne citerons ici que les plus importants :

1/Construction local de stockage maison des associations

Ce local est terminé depuis quelques jours. Il est comptabilisé dans les restes à réaliser 2019 pour **35 000 €**

2/Réhabilitation de « La Forge »

Les travaux vont débuter d'ici quelques jours. Ils sont comptabilisés dans les restes à réaliser 2019 pour **140 000 €** .

3/Restaurant scolaire, cuisine, accueil de loisirs.

L'architecte a été choisi, il s'agit du cabinet ARCHYTECTA à Carpentras.

Les travaux sont d'une durée prévisionnelle de 41 semaines.



Le budget primitif a été fixé à **1000 000 €**. Nous attendons le chiffrage prévisionnel de l'architecte.

4/ Travaux mise en conformité alarme incendie groupe scolaire /sdf et réfection toiture école élémentaire/défibrillateurs.

Nous prévoyons un budget de **95 500 €**.

5/ Salle multi activités à vocation sportive.

Un premier projet a été chiffré à **1 200 000 €** par le CAUE.

Rien n'est encore définitivement arrêté et le lieu n'a pas été encore choisi car plusieurs possibilités s'offrent à nous. S'il s'avérait que la caserne des pompiers soit un bon choix rien ne pourrait être envisagé avant 2022/2023 date prévisionnelle de fin de construction de la caserne Althen/Entraigues.

5/Participation construction de la caserne intercommunale Althen/Entraigues.

Notre part dans le budget prévisionnel s'élèvera à 65000 € dont **16 250 €** à payer en 2020.

A NOTER :

La priorité sera donnée au restaurant, à la cuisine scolaire, ainsi qu'à l'ALSH.

Les projets décrits ci-dessus seront financés par :

- Une partie de l'autofinancement annuel,
- Des subventions à solliciter auprès de différents organismes
- Le recours à l'emprunt
- Des recettes liées le cas échéant à des cessions immobilières ou foncières.

NB: La PPI revêt naturellement un caractère évolutif et devra être réexaminée chaque année afin de prendre en compte les inévitables obstacles (administratifs, juridiques etc.) que nous pourrions rencontrer et qui viendraient retarder la mise en œuvre des projets.